Cahiers de Psychologie Politique

N° 16 | 2010
Recherche empirique Janvier 2010

Proudhon : Anarchisme ou Fédéralisme?

Pierre ANSART

Édition électronique :
URL : https://cpp.numerev.com/articles/revue-16/1360-proudhon-anarchisme-ou-federalisme
DOI : numerev_542
ISSN : 1776-274X
Date de publication : 18/01/2010

Cette publication est sous licence **CC BY-NC-ND** (Attribution - No commercial - No derivatives).

Pour **citer cette publication** : ANSART, P. (2010) Proudhon : Anarchisme ou Fédéralisme?. *Cahiers de Psychologie Politique*, (16). https://doi.org/10.34745/numerev_542

Mots-clés :

Depuis le début des polémiques entre marxistes et anarchistes, l'œuvre complexe et foisonnante de Pierre-Joseph Proudhon a suscité de multiples jugements péremptoires et contradictoires. Notamment, se trouvent opposées deux interprétations globales de l'œuvre, - l'une majorant les thèmes anarchistes tels que Proudhon les a développés dans les premiers Mémoires sur la propriété, dans *Les Confessions d'un révolutionnaire (*1849) et l'*Idée générale de la révolution au XIXème* siècle (1851), - l'autre considérant comme plus synthétiques et significatives les œuvres de la maturité, tels l'ouvrage de 1863, *Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution* et l'œuvre posthume, *De la capacité politique des classes ouvrières.*

Ces divergences d'interprétation conduisent à des lectures fortement différenciées, à des choix différents des œuvres tenues pour importantes ou secondaires. La lecture anarchisante met l'accent sur les dimensions les plus critiques dans la ligne de pensée du *Premier mémoire* sur la propriété(1840) ; la seconde, que l'on peut qualifier de fédéraliste, met l'accent sur les dimensions que Proudhon considérait lui-même comme plus constructives que critiques. En prolongeant quelque peu cette polarité des interprétations, on serait conduit à proposer l'image de deux Proudhon, ou, à tout le moins, l'image de deux œuvres, une œuvre de jeunesse portée par l'ardeur juvénile de la révolution, l'autre que l'on attribuerait à la modération de la maturité.

Les difficultés d'une telle polarisation sont trop nombreuses pour que l'on puisse la soutenir intégralement. Il est difficile, sinon impossible, de tracer une ligne de séparation évidente entre les textes de la période que l'on dirait anarchiste et les textes que l'on attribuerait à la période de la maturité. La tâche est irréalisable pour la plupart des articles destinés à des journaux, à partir de l'année 1847. Proudhon est alors amené, dans l'effervescence des années 48 à aborder de multiples sujets d'actualité qui échappent à une classification simplifiante. De plus, et plus gravement, l'hypothèse dualiste clôt la question des continuités, impose le schéma d'une rupture entre les deux périodes et les deux théorisations, celle de l'anarchisme et celle du fédéralisme.

Je souhaiterais reprendre ces questions en d'autres termes. Nous interroger sur le dynamisme, sur les raisons du mouvement intellectuel et affectif de Proudhon, nous interroger moins sur des formulations provisoires anarchistes ou fédéralistes, mais davantage sur les exigences, sur les aspirations, les intuitions et les passions qui

soutiennent la créativité et les choix de Proudhon, et pas seulement sur les idées et leur formulation.

Les fondaments de l'anarchisme proudhonien

Il nous faudra, tout d'abord, nous rappeler les principes fondamentaux de l'anarchisme spécifiquement proudhonien tels qu'ils sont exposés dans les textes antérieurs à la Révolution de 1848, puis suivre l'évolution de sa pensée dans les années 1850-1860, et, enfin confronter les positions de ces années et les textes de la maturité dans lesquels le fédéralisme fait l'objet d'une élaboration systématique. Au terme de ce parcours, nous tenterons de répondre aux questions initiales : y a-t-il bien deux constructions successives dans l'œuvre de Proudhon et deux périodes de création celle des Mémoires sur la Propriété et celle du « Principe fédératif »,- ou -, au contraire, approfondissement progressif d'une même théorisation ? Selon la réponse à cette interrogation, on ne pourra éviter de porter un jugement d'ensemble sur la cohérence de l'œuvre. Nous pourrons aussi en attendre une compréhension plus précise des deux concepts par leurs comparaisons.

Bien que les termes anarchie ou anarchisme ne soient guère présents dans le vocabulaire du Premier Mémoire de 1840, on ne manque pas d'y trouver les éléments critiques qui constituent l'essentiel de ce texte, trois critiques à caractère anarchiste qui se trouvent exprimées dès les premières pages. Proudhon résume, en une formule lapidaire et simpli- ficatrice, les liens étroits entre ces trois critiques :

> « Puisque la propriété est la grande cause du privilège et du despotisme, la formule du serment républicain doit être changée. Au lieu de : Je jure haine à la royauté, désormais, le récipiendaire d'une société secrète doit dire : Je jure haine à la propriété[1] »

C'est ainsi par une dénonciation virulente de la propriété privée que Proudhon aborde la critique de l'économie capitaliste. La propriété est bien, comme l'affirment les théoriciens conservateurs, le principe, la base de la société et donc la question la plus importante du problème social. Ce princi- pe a été unanimement soutenu au cours de la Révolution de 1789, et les annnées qui l'ont suivie n'ont fait que l'aggraver avec l'expansion des activités commerciales et industrielles.

Proudhon, à partir de ce constat, associe directement ce rappel relevant de l'économie politique à la critique sociale et aux rapports de classes. Dès le Premier Mémoire, il établit un lien étroit entre le rapport d'exploitation qui sépare les propriétaires et les non-propriétaires, la bourgeoisie et la classe des travailleurs, les exploiteurs et les exploités. Thème qui sera amplement développé dans les textes ultérieurs et qui

constitue, pouvons-nous dire, le deuxième niveau d'analyse de sa conception anarchiste.

Avant de poursuivre, posons la question du pourquoi de ces diatribes contre la propriété, et contre la guerre des classes. Proudhon pose la question préalable, celle de la violence, des guerres et des souffrances sociales :

> « D'où vient, écrit-il dans Les Confessions d'un révolutionnaire, que la société est divisée en fractions ennemies, intolérantes, obstinées chacune dans son erreur, implacables dans leurs vengeances ? Où est la nécessité pour la marche du monde et les progrès de la civilisation, que les hommes se détestent et se déchirent ? Quelle destinée, quel satan a voulu, pour l'ordre des
> cités et le perfectionnement des individus, qu'ils ne puissent penser, agir librement les uns à côté des autres, s'aimer au besoin, et, en tout cas, se laisser tranquilles ?2 »

La réponse à cette question, suggère Proudhon, sera donnée par l'analyse et l'explication de toutes ces violences, économiques, sociales, politiques.

Le troisième niveau d'analyse, celui de l'Etat, et du rejet de ses pouvoirs, trouvera, dans les textes des années 1849, *Les Confessions d'un révolutionnaire, et 1851, Idée générale de la Révolution,* des développe-mentsconsidérables*,* mais ils trouvent leur première expression dans le *Premier Mémoire* qui fait aussi de la propriété un rapport politique en tant qu'elle génère des rapports de pouvoir et fonde ainsi, selon l'expresion employée, le *despotisme*.

Enfin, pour caractériser plus précisément l'anarchisme proudhonien, il conviendrait d'associer, à ces trois négations, l'ensemble des illusions, des affirmations mensongères, des sacralisations qui accompagnent ces trois piliers d'une société aliénée (par le Capital, la division entre les deux classes sociales, par l'Etat enfin et ses prestiges), mais les thèses anarchistes, trouvent dans ces thèses initiales, leurs arguments essentiels. La critique de l'Etat, telle qu'elle est exprimée dans le Premier Mémoire, annonce la théorie du dépérissement et du refus de l'Etat, la théorie de la disparition de l'Etat dans la Révolution démocratique et sociale. *Les Confessions d'un révolutionnaire* écrites dans une sorte de colère au lendemain de l'échec d'une révolution sociale espérée, développe ces thèses avec un virulence renouvelée :

> « Qui donc osera dire enfin : Tout pour le peuple et tout par le peuple, même le gouvernement ?3»

Cette élimination de l'aliénation politique n'est pas seulement un vœu conforme aux exigences de la justice et de l'égalité, elle prolonge la division sociale qui s'approfondie

à travers les révolutions successives et qui sé- pare deux sphères : celle des pouvoirs et de l'Etat, d'une part, et, d'autre part, le monde du travail, de la production, le monde des travailleurs. Dans Les Confessions d'un révolutionnaire, Proudhon emploie le mot de Constitution pour désigner ces deux réalités opposées :

> « Je distingue en toute société deux espèces de constitutions : l'une que j'appelle la constitution SOCIALE, l'autre qui est la constitution POLITIQUE ; la première, intime à l'humanité, libérée, nécessaire, et dont le développement consiste surtout à affaiblir et écarter peu à peu la seconde, essentiellement factice, restrictive et transitoire. La constitution sociale n'est autre chose que l'équilibre des intérêts fondé sur le libre contrat et l'organisation des forces économiques qui sont, en général : le Travail, la Division du travail, la Force collective, la Concurrence, le Commerce, la Monnaie, le Crédit, la Propriété, l'Egalité dans les transactions, la Réciprocité des garanties, etc. La constitution politique a pour principe l'AUTORITE, ses formes sont : la Distinction des classes, la Séparation des pouvoirs, la Centralisation administrative, la Hiérarchie (…). Ces deux constitutions (…) sont de nature absolument diverse et même incompatible[4] »

On voit comment l'anarchisme, en luttant contre l'aliénation politique, tend à libérer les forces sociales des pouvoirs aliénants, comment, aussi, l'anarchisme tend à expliquer les haines et les violences et projette de les dissiper. La révolution sociale, en détruisant l'aliénation politique aurait aussi pour effet d'écarter les haines liées aux inégalités de pouvoir, aux soumissions, aux dépendances et aux impuissances.

Ces pages des Confessions consacrées surtout au récit des événements politiques des années 48-49, retracent aussi, dans un tableau rapide, les révolutions antérieures, 1789 et 1830. Et c'est dans un passage consacré à la révolution de 1789, que Proudhon introduit le mot de FEDERATION dans un sens positif, pour évoquer notamment la fête de la Fédération du 14 Juillet 1790. Quelques lignes plus loin, il associe le mot de Fraternisation au mot de fédération, en ces termes :

> *En 1789, « Les fédérations ou fraternisations se formèrent spontanément de toutes parts ; elles prouvaient que la souveraineté du peuple n'est autre chose que l'harmonie des intérêts, résultant d'un libre contrat et que la centralisation des pouvoirs (…) est l'aliénation même des libertés*[5] ».

Phrase écrite en 1849 et qui annonce précisément les thèses qui formeront la trame théorique de celles qui seront exposées en 1863 dans *Le Principe Fédératif.*

Le choix lexical de Proudhon

Il s'agit là d'un moment important et révélateur dans le cheminement de Proudhon vers un certain fédéralisme. Il se produit, en effet, dans le vocabulaire de Proudhon et dans l'usage qu'il fait de ce mot, un choix origi-nal qui demande explication. Associer, rendre synonymes ces deux termes (fédération et fraternisation) annonce une rupture avec l'usage courant. En effet, dans la langue commune comme dans le vocabulaire juridique, la fédération désigne un type de régime politique, et n'implique nullement un régime socio-affectif particulier dont le modèle serait donné par les liens fraternels au sein d'une famille.

En désignant la fédération comme une communauté d'entente, il s'oppose au langage courant qui fait de la fédération l'un des régimes politiques et refuse la confusion entre le fédératif et l'aliénation politique. Si l'on prend en compte la vigueur de la dénonciation de l'oppression politique, on mesure l'importance de cette nouvelle définition des rapports fédératifs.

Pour mieux comprendre ce changement de vocabulaire, il est utile d'évoquer des événements qui se sont produits auparavant dans la Fédération suisse. En Septembre 1845, les sept cantons catholiques de la Confédération avaient formé une ligue – le Sondebund - pour protester contre une décision du Conseil fédéral. Celui-ci, en violation des droits des cantons en matière religieuse, avait décidé l'expulsion des Jésuites sur tout le territoire de la Suisse (Il s'agissait, en fait, d'un épisode dans le conflit qui opposait alors les tenants de la centralisation contre les défenseurs des libertés traditionnelles et fédérales).

En France, la majorité des journaux, des politiques, et la plupart des socialistes prenaient parti pour les centralisateurs suisses et contre le Son- debund.

Or, Proudhon ; (et c'est ce qui nous intéresse dans cet épisode), Proudhon, dès le début de cette querelle, s'insurge contre le coup de force du conseil fédéral, et prend la défense des Jésuites qu'il n'hésite pas à considérer comme, dit-il, « plus progressifs que leurs adversaires ». En août 47, il écrit à un ami suisse :

> « Je déplore les dissenssions qui menacent sans cesse d'abîmer votre bonne et heureuse Suisse. Vous êtes aujourd'hui la nation la mieux placée pour tenter l'avenir, faire la leçon aux peuples et aux gouvernements ; est-il écrit que vous vous épuiserez dans une vaine imitation de nos utopies politiques, constitutionnelles et parlementaires[6] ? »

Déclaration non rendue publique mais sans ambiguïté, favorable au fédéralisme et explicitement critique à l'égard des régimes centralisateurs. Or Proudhon ne poursuit pas, alors, ces réflexions et semble, tout au long de la période révolutionnaire de 1848,

s’en désintéresser. On a ainsi une chronologie singulière de l’usage du mot : En 1840, en pleine période anarchiste, le mot de fédération n’apparaît pas dans son vocabulaire ; c’est plus tard, au cours de l’année 47 qu’il commence à s’en préoccuper et qu’il y consacre de nombreuses notes dans ses Carnets comme s’il poursuivait, pour lui-même, sa réflexion sur le sujet.

Mais, avec la Révolution de 48, l’intérêt pour le fédéralisme disparaît, sinon en de brêves allusions, comme on vient de le voir dans les *Confessions*. La question du fédéralisme revient en force après 1860 alors que Proudhon a quitté Paris en 1858 et s’est réfugié à Bruxelles pour échapper à la police et à sa nouvelle condamnation à 3 ans de prison. Tous les biographes sont d’accord pour attribuer la reprise de la réflexion sur le fédéralisme à la conjoncture politique (unification de l’Italie, projets d’unification en Allemagne …) mais cette conjoncture ne rend pas suffisamment compte de tout le cheminement de la pensée de Proudhon à ce sujet.

Comment expliquer ce long silence de Proudhon qui, en 1847 prend vigoureusement parti, dans son courrier, dans ses Carnets, pour le fédéralisme, contre la centralisation politique, et qui ne rend public ces positions politiques que 14 ans plus tard, en 1861 dans son gros volume, *La Guerre et la Paix*, et plus explicitement deux ans après, dans son ouvrage *Du principe fédératif* ?

Nous pourrions faire à ce sujet deux remarques, l’une sur les significations, sur les usages publics du mot, dans les années qui ont suivi la Révolution de 89 – l’autre sur le sens du mot dans le vocabulaire de Proudhon.

Avant la Révolution, l’ancien usage du mot latin foedus (union, être lié par alliance) est usité pour désigner l’union que les villages d’une vallée, par exemple, ou de villes voisines cotractent , se fédèrent, éventuellement contre une menace, contre le seigneur local par exemple. Mais le mot prend des significations nouvelles en fonction des évolutions politiques. A la veille de la Révolution, en 1788-89, à l’occasion de la rédaction des Cahiers de doléances, des fédérations se forment, des villes s’associent, la Fête de la Fédération, le 14 Juillet 179O couronne ce mouvement social qui sera magnifié par Jules Michelet. Mais lors des tensions entre Jacobins et Girondins ces derniers sont accusés de sympathie pour une république fédérative et soupçonnés de projets contre-révolutionnaires.

L’adjectif « fédéré » désigne aussi les gardes nationaux qui se réunirent au Champ de Mars en juillet 90 ; mais aussi les corps de volontaires enrôlés par l’Empereur pendant les Cent jours. Après tant de polémiques et de confusion, les mots de Fédération, Fédérés, Fédéralistes, étaient devenus suspects et, pour beaucoup, incompréhensibles. On peut penser que Proudhon, en 1850-1860, n’aie pas souhaité reprendre un terme si chargé de contradictions et de violences verbales, un terme si dévalué.

Aurait-Il, été inspiré, dans ces changements de vocabulaire, par l’ancien- ne tradition qui, depuis l’histoire des villes grecques, pouvait être source de réflexion sur les fédérations et leurs avatars ? On peut en douter : il n’évoque jamais la pensée de

Montesquieu et, s'il fallait trouver des influences sur sa propre réflexion, il faudrait plutôt reprendre sa correspondance et ses échanges avec ses amis, tel Joseph Ferrari.

Ma deuxième remarque préalable concerne le mot de « Fédération » et la signification que Proudhon va privilégier. Ce terme peut désigner un régime politique établi comportant ses règles et ses hiérarchies, mais il peut aussi mettre l'accent sur les actions collectives conduisant à l'édification d'une fé- dération : sur le fait de « se fédérer ». Proudhon utilise ces deux significa- tions selon les situations et les conjonctures mais, dans la perspective historique et dynamique qui est la sienne, c'est bien sur ce processus de création qu'il met l'accent et sur sa « spontanéité ». Lorsqu'il rappelle le mouvement collectif qui porta les citoyens, en 1788-89, à former des fédérations, c'est bien de ce processus actif et créatif qu'il s'agit : les citoyens se sont alors, eux-mêmes, fédérés. Dans Le Principe fédératif, il écrit, évoquant l'avenir : « ils se fédéreront… ».

Quelles conclusions provisoires

Quelles conclusions (provisoires) peut-on tirer de ces réflexions, pour ce qui concerne l'anarchisme et le fédéralisme ?

Proudhon a traité tant de sujets, évoqué tant de questions, que l'on pour- rait dresser une liste impressionnante de sujets sur lesquels il n'a pas hésité

à rectifier ses affirmations. Il y était poussé par la diversité des questions posées par l'actualité révolutionnaire autant que par sa propre avidité à y répondre. Son propre penchant aux formules tranchantes (*La propriété, c'est le vol… Dieu, c'est le mal)* incitent le lecteur à la simplification d'une pensée, en réalité, complexe et nuancée.Mais ces changements ou rectifications ne doivent pas dissimuler les continuités sélectives depuis les premières affirmations anarchistes jusqu'aux thèses fédéralistes.

La dénonciation virulente de la propriété capitaliste qui constitue le premier thème de l'anarchisme ne donne pas lieu, dans les œuvres de la maturité, à des répétitions explicites. Cette critique est tenue pour acquise et surmontée dans la réalisation de la « *Fédération agricole industrielle » placée* à la base de l'édifice fédéral. La révolution sociale et économique, en suscitant ses multiples associations de production, dissiperait les possibilités d'accaparements financiers propres à un régime dépassé.

Il en est de même pour le deuxième thème de l'anarchisme, celui du « vol » capitaliste et de la division en deux classes qui en est la conséquen- ce Ce ne serait qu'en cas d'échec de l'évolution vers la fédération que le retour à la division en classes rivales pourrait se renouveler.

Par contre, la généralisation du principe fédératif à la totalité du système social et politique remet en question la nature et les fonctions de l'Etat. Alors que l'Etat, dans les régimes de féodalité ou de démocratie tradition-nelle tend à se saisir de tous les

pouvoirs et à constituer ou reconstituer le despotisme, l'Etat d'un régime fédéral se trouve face à tous les contre-pouvoirs d'une société de liberté. Cette question de la délimitation du rôle de l'Etat est, écrit Proudhon, « une question de vie et de mort pour la liberté collective et individuelle[7] »

> « Le contrat de fédération, dont l'essence est de réserver toujours plus aux citoyens qu'à l'Etat, aux autorités municipales et provinciales plus qu'à l'autorité centrale pouvait seul nous mettre sur le chemin de la vérité. Dans une société libre, le rôle de l'Etat ou Gouvernement est par excellence un rôle de législation, d'institution, de création, d'inauguration ; - c'est, le moins possible un rôle d'exécution[8] ».

Proudhon poursuit en donnant l'exemple de la monnaie. Dans un univers de fédérations, il entrerait, parmi les fonctions de l'Etat, de fixer les valeurs et les divisions des monnaies :

> « C'est l'Etat qui fixe les poids et mesures, qui donne le module, lavaleur et les divisions des monnaies[9] »

écrit Proudhon dans le Principe fédératif. Mais le rôle de l'Etat se limiterait strictement à cette fonction d'initiation ; la fabrication des pièces ne relevant ensuite que des entreprises locales. En fait, le danger d'extension des pouvoirs, le danger d'expansion de l'emprise gouvernementale est permanent et c'est à l'esprit anarchiste d'exercer la vigilance nécessaire.

« Dans la fédération, le principe d'autorité étant subalternisé, la liberté prépondérante, l'ordre politique est une hiérarchie renversée dans laquelle la plus grande part de conseil, d'action, de richesse et de puissance reste aux mains de la multitude confédérée, sans pouvoir jamais passer à celles d'une autorité centrale[10].

La notion même de gouvernement change radicalement de sens. Il ne s'agit plus d'un « pouvoir » mais, l'autorité étant « subalternisée », les fonctions autrefois dominantes cèdent place à l'ensemble des fonctions générales d'administration des échanges entre les fédérations et les confédérations.

Ainsi, ne peut-on aucunement confronter et comparer les positions et critiques à caractère anarchiste et les développements exposés dans le « *Principe fédératif ».* Il s'agit, dans les *Mémoires sur la propriété* ou dans *Les Confessions d'un révolutionnaire,* de recherches critiques sur les réalités économiques et politiques des temps présents. Dans *le Principe fédératif,* tout au contraire, et comme l'indique bien le titre de l'ouvrage, il s'agitd'une réflexion résolument théorique sur ce que serait une logique socio-politique étendue à l'ensemble d'une société, et même à l'universalité des sociétés politiques. De plus, les oppositions entre ces sociétés, réelles et imaginées, ne

sont aucunement secondaires ou de détail, mais en oppositions radicales. Proudhon ne cesse de confronter les régimes par les antinomies entre les régimes centralisateurs et les régimes décentralisés, entre les systèmes de classes antagonistes et les systèmes égalitaires.

Ces deux modes de raisonnement conduisent, éventuellement, à ce qui peut apparaître comme des contradictions. On le voit bien dans les réflexions concernant l'Etat au sujet duquel Proudhon peut, dans *Les Confessions d'un révolutionnaire,* affirmer que l'Etat est nécessairement porté à l'extension de l'emprise, de la répression et, dans le *Principe fédératif*, insister, tout au contraire, sur son action positive, dans le cadre des liens d'égalité dans l'administration des rapports de confédérations pacifiques.

La contradiction n'est cependant qu'apparente. Proudhon oppose, en effet, deux approches opposées. Il veut clairement démontrer qu'un Etat unitaire et centralisé est inéluctablement porté à poursuivre son expansion et à renforcer ses oppressions et que, d'autre part, un Etat fédéral et dé- centralisé sera porté, au contraire, à multiplier ses actions dans le sens des libertés individuelles et collectives.

Par delà ces contradictions apparentes, les deux approches se confirment l'une l'autre. Elles poursuivent le même but, celui de démontrer combien la révolution démocratique et sociale répondrait aux aspirations collectives.

Comme on l'a souvent évoqué, la Commune de Paris, en 1871, n'a-t-elle pas été, par la spontanéité des fraternisations, par la recherche des liens de fédérations et de confédérations, une confirmation historique des thèses et des intuitions proudhoniennes ?

1 Qu'est-ce que la propriété ? Premier mémoire, Ed. Marcel Rivière, p. 286

2 Confessions d'un révolutionnaire, p. 69.

3 Ibid., p. 83

4 Ibid,, p. 217

5 Ibid., p. 87- 88

6 Cor., t. III, p. 391

7 Du principe fédératif, p. 326.

8 Ibid

9 Ibid. p. 327

10 Ibid. p. 409